

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 septembre 2023

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2023 À 2027 - (N° 1675)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 11

présenté par

M. Lottiaux et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 17**

Supprimer les alinéas 5 à 7.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif global de l'ONDAM peut être défendu, au regard des moyens dont a besoin notre système de santé ; cette augmentation de moyens a vocation à être contrebalancée par une lutte efficace contre les fraudes et contre la sur-bureaucratie, ainsi qu'une politique active de prévention, qui permettraient de tenir les objectifs.

En revanche, il ne semble pas réaliste, au regard de la situation actuelle, de définir précisément de sous-objectifs par secteur.

Le présent amendement propose ainsi de supprimer les alinéas 5 à 7.